



AVIS DE CONVOCATION
À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DES ACTIONNAIRES ET
CIRCULAIRE D'INFORMATION

Renseignements inclus

Assemblée annuelle

Avis de convocation à l'assemblée
annuelle des actionnaires 1

Circulaire d'information

Procurations 2

Actions comportant droit de vote
et principal porteur 2

Questions devant être traitées par les
actionnaires à l'assemblée 2

Rapport sur la rémunération de la direction 4

Rendement de l'action 6

Graphique de rendement 6

Rémunération des dirigeants 7

Prêts aux administrateurs et dirigeants 8

Contrats de travail et ententes en cas
de changement de contrôle 8

Régimes de retraite 8

Engagement à respecter des normes élevées
en matière de régie d'entreprise 11

Rémunération des administrateurs 13

Assurance responsabilité des administrateurs
et des dirigeants 13

Initiés intéressés dans des opérations importantes 13

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

La direction
invite tous

les actionnaires à assister à l'assemblée. Que vous ayez ou non l'intention d'y assister, nous espérons que vous remplirez et signerez la procuration ci-jointe et que vous nous la retournerez dans l'enveloppe affranchie prévue à cette fin. L'envoi de la procuration ne vous empêchera pas de voter à l'assemblée si vous êtes en mesure d'y assister. Veuillez vous reporter à la circulaire d'information pour le détail des questions qui seront traitées à l'assemblée.

AVIS EST DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires d'Aliant Inc. se tiendra dans la salle Marco Polo, du Trade and Convention Centre de Saint John (Nouveau-Brunswick), le vendredi 20 avril 2001 à 10 h 30 (heure locale) afin :

- 1) de recevoir le rapport des administrateurs, les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 et le rapport des vérificateurs sur les états financiers;
- 2) d'élire les administrateurs pour l'exercice suivant;
- 3) de nommer les vérificateurs qui demeureront en fonction jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et autoriser les administrateurs à fixer la rémunération des vérificateurs; et
- 4) de traiter toute autre question dont l'assemblée peut être valablement saisie.

Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 mars 2001 recevront l'avis de convocation à l'assemblée annuelle et auront le droit d'y voter, en personne ou par procuration.

Le 5 mars 2001
Par ordre du conseil d'administration
Barrie H. Black
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire

Circulaire d'information

La présente circulaire d'information est fournie
relativement à la sollicitation par la direction

d'Aliant Inc. (la « société » ou « Aliant ») de procurations qui seront utilisées à l'assemblée annuelle des actionnaires de la société qui se tiendra le vendredi 20 avril 2001 à 10 h 30 (heure locale) et à toute reprise de l'assemblée (l'« assemblée »).

PROCURATIONS

La procuration ci-jointe est sollicitée par la direction d'Aliant afin d'être utilisée à l'assemblée. L'actionnaire a le droit de nommer une autre personne pour le représenter que la personne désignée par la direction dans la procuration, en inscrivant le nom de cette personne dans l'espace prévu à cette fin sur la procuration. Les droits de vote afférents aux actions ordinaires de la société représentées par la procuration seront exercés « pour » ou ne seront pas exercés conformément aux directives de l'actionnaire à tout scrutin. Les droits de vote conférés par la procuration seront exercés « pour » toute question à l'égard de laquelle aucun choix n'est indiqué. La procuration confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard de toute modification ou tout changement aux questions indiquées dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et à l'égard de toute autre question dont l'assemblée peut être valablement saisie.

L'actionnaire qui donne une procuration peut la révoquer en tout temps avant qu'elle ne soit utilisée lors d'un scrutin :

- 1) en déposant un acte écrit de révocation ou une procuration d'une date ultérieure signé par l'actionnaire ou son mandataire autorisé par écrit : a) au siège social de la société à tout moment jusqu'au dernier jour ouvrable inclusivement précédant le jour de l'assemblée à laquelle cette procuration sera utilisée; ou b) entre les mains du président d'assemblée le jour de l'assemblée; ou 2) de toute autre manière permise par la loi.

La société supportera le coût de la sollicitation des procurations par la direction. La sollicitation des procurations sera effectuée principalement par la poste; toutefois, des administrateurs, des dirigeants et des employés de la société ou des employés de l'agent des transferts de la société, Compagnie Trust CIBC Mellon, peuvent également solliciter des procurations par téléphone ou en personne.

Les procurations qui seront utilisées à l'assemblée doivent être reçues par l'agent des transferts avant 10 h 30 le 18 avril 2001.

ACTIONS COMPORTANT DROIT DE VOTE ET PRINCIPAL PORTEUR

Chacun des actionnaires ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 5 mars 2001, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée, aura droit à un vote à l'égard de chaque action immatriculée à son nom, à moins qu'il n'ait transféré des actions après cette date et que le nouveau détenteur de ces actions ne produise un certificat à son nom ou un certificat d'actions dûment endossé, ou n'établisse autrement qu'il est propriétaire des actions et ne demande, au plus tard à la fermeture des bureaux dix jours avant la date de l'assemblée, que son nom soit inclus dans la liste des actionnaires ayant le droit de voter à l'assemblée. Cette demande doit être envoyée au secrétaire de la société.

Au 5 mars 2001, on comptait 134 651 067 actions ordinaires de la société en circulation. À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la société, la seule personne ou société qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions ordinaires comportant plus de 10 % des droits de vote afférents à toutes les actions ordinaires de la société, ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur celles-ci, est BCE Inc. (« BCE »). BCE est propriétaire véritable de 71 337 316 actions ordinaires, soit 53 % de ces actions en circulation. Au 5 mars 2001, les administrateurs en tant que groupe étaient propriétaires véritables de 146 981 actions ordinaires de la société ou en exerçaient le contrôle.

QUESTIONS DEVANT ÊTRE TRAITÉES PAR LES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE

Suit la liste des questions devant être traitées à l'assemblée (telles qu'elles sont détaillées dans l'avis de convocation à l'assemblée).

Point 1 – Rapport annuel et états financiers

Le rapport des administrateurs aux actionnaires, les états financiers de la société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2000 et le rapport des vérificateurs sur les états financiers seront soumis à l'assemblée.

Administrateurs

Nom et poste	Occupation principale	Administrateur depuis	Unités d'actions au 31 décembre 2000	Actions ordinaires ⁽¹⁾
Miller H. Ayre	Éditeur, The Telegram (journaux)	22 avril 1999	3 103,24 ⁽²⁾	Aliant 1 639
J. Charles Caty	Administrateur de sociétés	22 avril 1999	799,85	Aliant 2 803
Lino J. Celeste <i>Président du conseil</i>	Président du conseil de la société	22 avril 1999	2 661,59	Aliant 65 138 iMagicTV 2 000 Stratos 1 000
Gary Davis	Vice-président et contrôleur BCE Inc. et Bell Canada	Nouveau candidat	—	—
Robert P. Dexter, c.r.	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Marlin Travel (Group) Limited	22 avril 1999	1 644,34	Aliant 1 814
Ivan E. H. Duvar	Administrateur de sociétés	22 avril 1999	799,85	Aliant 12 528
Albert E. P. Hickman	Président du conseil et président, Hickman Motors Ltd.	22 avril 1999	1 646,33 ⁽²⁾	Aliant 5 895 Stratos 62 100
Margot Northey	Doyenne, School of Business Queen's University	Nouvelle candidate	—	—
Edward Reevey	Chef de la direction, Addee Developments Limited et Eedda Capital Inc. (société de portefeuille fermée)	22 avril 1999	799,85	Aliant 27 198
Randall J. Reynolds	Président, Bell Nexxia (télécommunications)	22 avril 1999	—	Aliant 2 000
Alan K. Scales, c.r.	Avocat-conseil, Stewart McKelvey Stirling Scales (cabinet d'avocats)	22 avril 1999	1 553,68	Aliant 1 500 Stratos 2 400
John W. Sheridan	Président, Bell Canada (télécommunications)	25 avril 2000	—	Aliant 1 500
Donald C. R. Sobey	Président du conseil, Empire Corporation Limited (société de portefeuille)	22 avril 1999	1 134,27	Aliant 20 508
Catherine Tait	Présidente et chef de l'exploitation Salter Street Films Limited	Nouvelle candidate	—	—
Stephen G. Wetmore <i>Président et chef de la direction</i>	Président et chef de la direction de la société	22 avril 1999	s.o.	Aliant 2 958
Charles W. White, c.r.	Associé, White Ottenheimer and Baker (cabinet d'avocats)	22 avril 1999	2 586,69 ⁽²⁾	Aliant 1 500 iMagicTV 2 000

1) Actions ordinaires de la société et de ses filiales détenues en propriété véritable ou sur lesquelles un contrôle ou une emprise est exercé en date du 31 décembre 2000.
Définitions : iMagicTV Inc. – iMagicTV, Stratos Global Corporation – Stratos.

2) Ces chiffres comprennent les unités d'actions octroyées aux termes du régime d'unités d'actions de NewTel Entreprises Limited.

Une description du régime d'unités d'actions d'Aliant est incluse à la rubrique intitulée « Rémunération des administrateurs » dans la présente circulaire d'information.

Point 2 – Élection des administrateurs

Les statuts de la société prévoient que son conseil d'administration se compose d'au moins trois (3) et d'au plus dix-neuf (19) administrateurs. La direction propose la candidature des seize (16) personnes mentionnées ci-après à la page 3 à l'élection aux postes d'administrateurs, pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires. De l'avis de la direction, les candidats désignés dans la présente circulaire d'information possèdent les compétences requises pour diriger les activités de la société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et ont tous indiqué qu'ils étaient disposés à se porter candidats à l'élection.

Les personnes dont les noms sont imprimés sur le formulaire de procuration ci-joint ont l'intention d'exercer les droits de vote conférés par une telle procuration pour l'élection des personnes dont les noms figurent dans la présente circulaire d'information, à moins qu'elles ne reçoivent expressément des instructions en vertu de cette procuration de s'abstenir de voter (voir la rubrique « Procurations » ci-dessus). Si l'un ou l'autre des candidats dont le nom figure sur le formulaire de procuration devait ne plus être disponible avant l'assemblée, les personnes désignées sur le formulaire de procuration disposeront d'un pouvoir discrétionnaire afin de voter en faveur d'un remplaçant dûment qualifié. Les personnes ainsi élues demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la société ou jusqu'à ce que leur successeur soit élu ou nommé.

Point 3 – Nomination des vérificateurs

Un cabinet de vérificateurs sera nommé au moyen d'un scrutin des actionnaires lors de l'assemblée en vue d'agir comme vérificateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Les administrateurs recommandent qu'Ernst & Young s.r.l., qui avaient été nommés initialement par la société le 22 avril 1999 et de nouveau nommés le 25 avril 2000, soient de nouveau nommés. Sauf indication contraire, les droits de vote afférents aux procurations reçues par la direction seront exercés en faveur de la nomination du cabinet Ernst & Young s.r.l. en tant que vérificateurs de la société et de l'autorisation pour les administrateurs de fixer la rémunération des vérificateurs.

Point 4 – Autres questions

Les dirigeants feront un rapport sur les événements récents importants pour la société et sur d'autres questions pouvant intéresser les actionnaires. À la connaissance des administrateurs et dirigeants de la société, aucune autre question que celles indiquées ci-dessus ne sera soumise à l'assemblée. Toutefois, si l'assemblée devait être dûment saisie d'autres questions, le formulaire de procuration ci-joint confère un pouvoir discrétionnaire permettant aux personnes qui détiennent une procuration à l'assemblée de voter à l'égard de ces autres questions selon leur bon jugement.

Élection des administrateurs (voir le point 1 sur le formulaire de procuration)

La liste des seize (16) personnes proposées comme candidats aux postes d'administrateurs à l'assemblée figure à la page 3.

Tous les administrateurs ont occupé le poste principal indiqué en regard de leur nom au cours des cinq dernières années ou ont exercé différentes fonctions de direction auprès de leur société actuelle ou d'un membre de son groupe, sauf les personnes énumérées ci-dessous :

M. Ayre est actuellement éditeur auprès de The Telegram de St. John's, avant quoi il était éditeur de groupe et chef de la direction de Thomson Newfoundland, avant quoi il était éditeur et directeur général de The Evening Telegram, avant quoi il était président du conseil, président et chef de la direction d'Ayre & Sons Limited.

M. Wetmore, avant sa nomination à titre de président et chef de la direction d'Aliant le 22 avril 1999, a été président et chef de la direction de NewTel Enterprises Limited et chef de la direction de NewTel Communications Inc., avant quoi il a été président de Smart Capital Resources Inc. à compter de 1997, avant quoi il a été président d'Air Atlantic (1994) Ltd. de 1995 à 1997.

Le conseil d'administration de la société n'a pas de comité de direction. Toutefois, la société a un comité de vérification. Les membres de ce comité sont MM. E. Reevey, J.W. Sheridan, R.P. Dexter, M.H. Ayre et L.J. Celeste. La société a en outre quatre autres comités de son conseil. Ces comités sont plus amplement décrits ci-après à la rubrique « Régie d'entreprise ».

MM. Sheridan, Reynolds et Davis sont les candidats proposés par BCE qui est propriétaire véritable de 53 % des actions ordinaires émises et en circulation de la société.

RAPPORT SUR LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTION

Le comité des ressources humaines et de la rémunération (le « comité ») du conseil d'administration administre le programme de rémunération de la direction d'Aliant. Le comité a été formé le 20 septembre 1999 dans le but d'établir : 1) un régime devant assurer le maintien en poste des membres de la direction et autres employés clés de la société et de ses filiales; 2) un régime général de rémunération

de la direction qui soit concurrentiel et motivant en vue d'attirer, de conserver et de stimuler les membres de la direction et les autres employés clés; et 3) un procédé devant permettre d'évaluer chaque année le rendement de chaque membre de la direction en vue d'établir des recommandations pour leur rémunération. Le comité se compose des cinq administrateurs suivants qui ne sont pas employés de la société : MM. I.E.H. Duvar, A.E.P. Hickman, J.C. Caty, J.W. Sheridan et L.J. Celeste. En 2000, le comité s'est réuni six (6) fois.

La rémunération des dirigeants se compose avant tout de trois principaux éléments :

1) le salaire de base annuel; 2) la rémunération au rendement à court terme; et 3) la rémunération au rendement à long terme. Le recours à la rémunération au rendement à court terme et à long terme place une partie importante de la rémunération totale des dirigeants à risque. La rémunération des dirigeants est essentiellement établie par rapport à la rémunération versée pour des fonctions de direction similaires par des sociétés de technologie et de télécommunications canadiennes comparables.

Salaire de base annuel

En 2000, le comité, avec l'aide de conseillers externes, a passé en revue les niveaux de rémunération d'entreprises canadiennes pertinentes de télécommunications et de technologie.

Les salaires des dirigeants sont établis en évaluant les responsabilités du poste de chacun ainsi que l'expérience et la connaissance du dirigeant. Les salaires de base annuels des dirigeants se situent dans la fourchette médiane des entreprises que le comité a étudiées. Des rajustements sont effectués chaque année pour maintenir des niveaux de salaire conformes à ce qui précède.

Rémunération au rendement à court terme

Le régime de rémunération au rendement annuelle à court terme offre la possibilité aux dirigeants de recevoir une rémunération au comptant concurrentielle lorsque sont réalisés les objectifs financiers et autres fixés pour l'année. La rémunération au rendement annuelle à court terme pour 2000 a été octroyée en fonction 1) de la réalisation des objectifs financiers et des objectifs commerciaux stratégiques de la société, et 2) du rendement individuel par rapport à une liste détaillée d'objectifs précis.

Le programme de rémunération au rendement à court terme a été conçu afin de prévoir le versement de primes lorsque les objectifs sont atteints et que le rendement est supérieur aux niveaux cibles. Les objectifs de rendement pour chaque dirigeant tiennent compte de ses responsabilités de même que de sa capacité à influencer sur les résultats de la société en général.

Rémunération sous forme d'actions

Aliant Inc. a adopté à l'intention de dirigeants et cadres supérieurs désignés d'Aliant et de ses filiales, un régime d'options d'achat d'actions (le « régime d'options ») qui vise à inciter les employés à assurer la croissance à long terme de la valeur pour les actionnaires. Le conseil d'administration octroie des options d'achat d'actions en fonction du rendement global de la société et du rendement de l'employé. Aux termes du régime d'options, le conseil d'administration désigne les personnes clés admissibles à recevoir des options d'achat d'actions ordinaires d'Aliant et le nombre d'options qui seront octroyées à chacune d'elles en vue d'inciter les employés à assurer la croissance à long terme de la valeur pour les actionnaires.

À moins que la société n'en décide autrement, le prix de levée de l'option correspond au cours de clôture d'au moins un lot régulier d'actions à la Bourse de Toronto le jour de bourse qui précède la date de l'octroi. Chaque option octroyée a une durée de dix ans et ne peut être levée au cours des 12 premiers mois qui suivent la date de l'octroi. Sauf indication expresse contraire de la société, les options peuvent être levées de la manière suivante : 1) un tiers des options à compter du premier anniversaire de la date de l'octroi, 2) deux tiers des options à compter du deuxième anniversaire de la date de l'octroi et 3) la totalité des options à compter du troisième anniversaire de la date de l'octroi.

Si le nombre d'actions en circulation de la société est augmenté ou diminué par suite d'une division d'actions, d'un regroupement d'actions ou d'une refonte du capital, Aliant peut apporter les rajustements nécessaires au nombre déterminé d'actions visées par une option qui a déjà été octroyée aux termes du régime, au nombre maximum d'actions qu'un participant peut éventuellement souscrire aux termes de cette option, au prix de levée de cette option et au nombre maximum d'actions pouvant être émises aux termes du régime. Le nombre d'actions pouvant être émises aux termes d'options émises et en cours aux termes du présent régime est limité à 6 500 000. Toutefois, le nombre d'actions qui seront émises aux termes de ce régime, combiné aux options en cours aux termes d'autres régimes à l'intention des employés de la société ou octroyées par la société à une personne ne peut excéder 5 % des actions émises et en circulation.

Rapport présenté par le comité.

RENDEMENT DE L'ACTION

Le tableau du rendement total cumulatif ci-dessous a été préparé en utilisant la somme de la capitalisation boursière des sociétés regroupées (la partie minoritaire d'Island Tel seulement) au 31 décembre pour les années indiquées et en la divisant par le nombre d'actions en circulation après avoir utilisé les ratios d'échange d'actions établis pour le regroupement.

Rendement total cumulatif

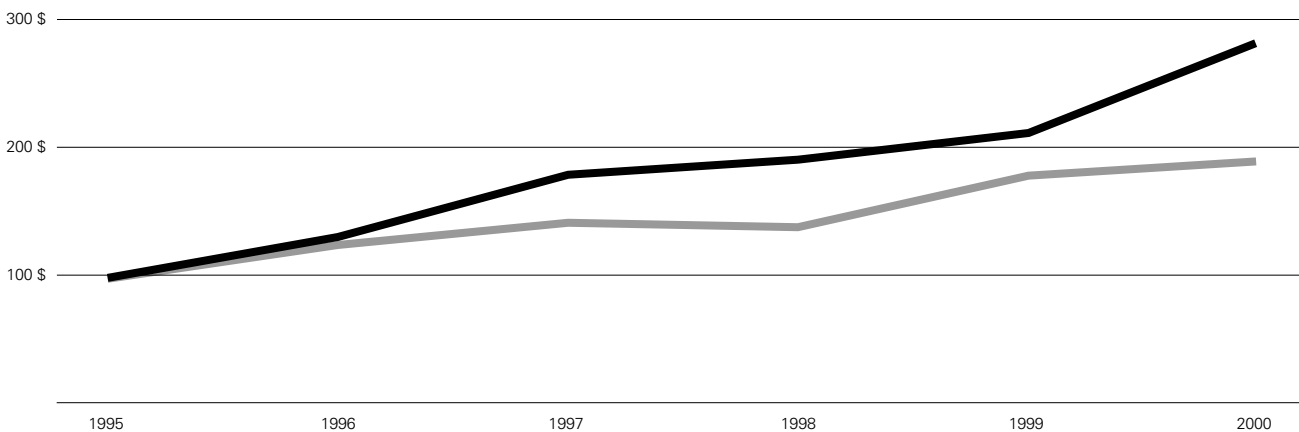
	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Rendement*
Aliant	100	129	179	190	212	283	23,10 %
TSE 300	100	126	142	138	179	190	13,64 %

*Composé annuellement

GRAPHIQUE DE RENDEMENT

Le graphique de rendement ci-dessous se fonde sur une mise de fonds initiale de 100 \$ investie le 31 décembre 1995. À titre comparatif, nous avons également fourni les renseignements correspondants à l'égard de l'indice TSE 300.

Graphique de rendement



(au 31 décembre)

— Aliant — TSE

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le tableau sommaire de la rémunération ci-dessous indique la rémunération totale que la société ou ses filiales ont versée pour l'an 2000 aux dirigeants désignés. La rémunération indiquée pour 1999 inclut la rémunération versée en 1999 avant le regroupement de Bruncor Inc., Island Telecom Inc., Maritime Telegraph and Telephone Company Limited et NewTel Enterprises Limited (les « sociétés regroupées »).

Tableau sommaire de la rémunération

Nom et occupation principale		Rémunération annuelle			Rémunération à long terme	
		Salaire ⁽¹⁾ (\$)	Rémunération au rendement à court terme ⁽²⁾ (\$)	Autres formes de rémunération annuelle ⁽³⁾ (\$)	Actions ordinaires visées par des options octroyées ⁽⁴⁾ (nbre)	Toutes autres formes de rémunération (\$)
S. G. Wetmore ⁽⁵⁾ Président et chef de la direction	2000	490 639	276 000	voir note ⁽⁵⁾	121 355	0
	1999	427 019	117 000	0	39 175	0
R. H. Benson ⁽⁶⁾ Vice-président directeur et chef des finances	2000	321 363 ⁽⁶⁾	155 000	0	65 426 ⁽⁶⁾	voir note ⁽⁶⁾
	1999	289 192	81 000	0	19 588	0
C. Latham Vice-président directeur et président, Télécommunications	2000	328 202	155 000	0	65 426	0
	1999	304 200	152 000	0	31 507	0
G. L. Pond Vice-président directeur et président, TI et activités en développement	2000	329 314	155 000	0	65 426	0
	1999	307 900	135 000	0	18 198 ⁽⁷⁾	0
D. J. Oake Vice-président, Expansion de l'entreprise	2000	212 390	80 000	0	21 105	0
	1999	200 000	81 000	0	19 588	0
R. E. Neal Vice-président principal, Activités en développement et président de Innovatia	2000	207 833	80 000	0	23 904	0
	1999	179 377	40 000	0	6 572 ⁽⁷⁾	0

1) Tous les dirigeants désignés ont été nommés aux postes susmentionnés auprès d'Aliant le 22 avril 1999.

2) La rémunération au rendement à court terme indiquée a trait aux résultats de l'exercice précédent. Pour l'exercice 1999, la rémunération indiquée a trait à la société regroupée pertinente.

3) Les autres avantages non divulgués ne dépassent pas le moindre de 50 000 \$ ou 10 % du total du salaire annuel et de la rémunération au rendement à court terme de chacun des dirigeants désignés pour les périodes visées.

4) Les données de 1999 ont été rajustées pour tenir compte des taux d'échange établis pour les sociétés regroupées concernées aux termes du regroupement : 1,567 pour NewTel applicable à MM. Wetmore, Benson et Oake; 1,011 pour Bruncor applicable à MM. Pond et Neal; et 1,667 pour MTT applicable à M. Latham.

5) Voir « Contrats de travail et ententes en cas de changement de contrôle ».

6) M. Benson a pris sa retraite le 1^{er} août 2000. Voir « Contrats de travail et ententes en cas de changement de contrôle ».

7) Options accordées aux termes du régime d'options d'achat d'actions pour les employés clés de Bruncor. Le détenteur d'options recevra, lors de la levée, un paiement compensateur spécial afin de couvrir l'impôt sur le revenu découlant de l'avantage imposable qu'entraîne la levée des options.

8) Le salaire de M. Benson comprend le salaire de 132 000 \$ que lui a versé la filiale de la société, Stratos Global Corporation (« Stratos »), pour la période allant du 1^{er} août 2000 au décembre 2000 à l'égard des services qu'il a rendus à titre de vice-président directeur et chef des finances, Stratos.

9) En sus des options qui lui ont été octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de Aliant, figurant dans le tableau, M. Benson a reçu des options à l'égard de 150 000 actions de Stratos alors qu'il était au service de Stratos. Ces options ont un prix de levée de 17,95 \$ et, si elles ne sont pas levées, expireront le 9 mars 2001.

PRÊTS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

À la fin de l'exercice 2000, ni la société ni ses filiales n'ont fourni de caution, de convention de soutien, de lettre de crédit ou d'autre arrangement ou entente similaire relativement à des prêts aux administrateurs, dirigeants, cadres supérieurs, candidats proposés à l'élection en tant qu'administrateurs ni à toute personne ayant des liens avec ceux-ci.

Aucun administrateur, dirigeant ou cadre supérieur de la société ou candidat proposé à l'élection en tant qu'administrateur de la société ou de ses filiales ni aucune personne ayant des liens avec ces personnes ou tout membre du groupe de ces personnes n'est endetté envers la société ou ses filiales.

CONTRATS DE TRAVAIL ET ENTENTES EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

M. Benson a pris sa retraite le 1^{er} août 2000. À sa retraite, il a touché une somme de 527 932 \$ à titre de prime de maintien en fonction. Il a aussi reçu une indemnité en cas de changement de contrôle de 1 055 864 \$, une allocation de retraite de 527 932 \$, une tranche proportionnelle de sa rémunération au rendement à court terme admissible pour 2000 de 97 792 \$ et une indemnité compensatrice de congés payés de 72 215 \$. La rente annuelle de M. Benson s'élève à 306 153 \$.

Le 12 décembre 2000, Aliant a conclu un contrat de travail avec M. Wetmore, aux termes duquel, à compter du 1^{er} avril 2000, son salaire de base brut annuel s'élève à 498 953 \$ et doit être révisé par la suite tous les ans. M. Wetmore a le droit de participer au régime de rémunération au rendement à court terme et au régime de rémunération au rendement à long terme d'Aliant. De plus, Aliant souscrit une police d'assurance d'un million de dollars sur la vie de M. Wetmore, laquelle police est transférable à la demande de M. Wetmore à la cessation de son emploi. Si la police est transférée, Aliant n'est plus responsable du paiement des primes s'y rapportant.

En reconnaissance de la contribution de M. Wetmore au succès de la fusion d'Aliant et afin de l'inciter à continuer de contribuer au succès de l'entreprise, il s'est vu octroyer un total de 100 000 options d'achat d'actions, à un prix de levée de 40,00 \$ l'action pour la première tranche de 50 000 options, et à un prix de levée de 50,00 \$ pour la dernière tranche de 50 000 options. La première tranche de 50 000 options d'achat d'actions sera acquise au moment où les cours moyens pondérés des actions ordinaires d'Aliant négociées à toutes les bourses à la cote desquelles ces actions sont inscrites et affichées atteindra 50,00 \$ l'action pendant cinq jours de bourse consécutifs, et 60,00 \$ l'action pendant cinq jours consécutifs pour la dernière tranche de 50 000 options d'achat d'actions.

M. Wetmore a reçu une prime complémentaire de 300 000 \$ le 1^{er} novembre 2000. Un autre montant de 200 000 \$ lui sera versé lorsque le cours moyen pondéré des actions de la société à toutes les Bourses à la cote desquelles ces actions sont inscrites et affichées s'élèvera à 40,00 \$ l'action pendant cinq jours de Bourse consécutifs.

NewTel Enterprises Limited avait déjà octroyé à M. Wetmore 50 000 options d'achat d'actions que les parties ont convenu de convertir en 78 350 options d'achat d'actions d'Aliant à un prix de levée de 21,966 \$ l'action. M. Wetmore a eu la possibilité de vendre la totalité ou une partie de ces options à Aliant moyennant un avis à la société de son intention de le faire avant le 31 décembre 2000. La société a reçu un tel avis et la vente des options à Aliant aura lieu en 2001.

M. Wetmore peut aussi décider de mettre fin à son emploi dans les deux ans qui suivent un changement de contrôle, auquel cas Aliant doit lui verser un montant correspondant à trois fois le total de son salaire de base et des allocations indirectes, majoré de trois fois 60 % de son salaire de base à la date de cessation d'emploi. Il devient aussi admissible à une tranche proportionnelle des régimes de rémunération au rendement à long terme et à court terme.

Les dirigeants désignés bénéficient aussi de certaines ententes de rémunération spéciales, qui prévoient certaines indemnités de départ en cas de changement de contrôle de la société. Ces avantages sont payables aux dirigeants désignés, si Aliant met fin à leur emploi, sauf un renvoi motivé, avant le 1^{er} juin 2001, et avant le 1^{er} juin 2002 dans le cas de M. Oake. Ces avantages sont également payables à M. Oake s'il choisit de mettre fin à son emploi avant le 1^{er} juin 2001. MM. Latham et Pond recevraient une indemnité de départ forfaitaire correspondant à la rémunération qu'ils auraient reçue pendant une période de 30 mois. MM. Oake et Neal recevront une indemnité de départ forfaitaire correspondant à la rémunération qu'ils auraient touchée pendant une période de 24 mois.

Les dirigeants désignés sont aussi admissibles à recevoir une prime de maintien en fonction correspondant à une année de salaire de base s'ils demeurent en fonction auprès de la société jusqu'au 1^{er} juin 2001.

RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

Octrois d'options au cours du plus récent exercice terminé

Nom	Titres sous options octroyées (nbre)	% des options totales octroyées aux employés au cours de l'exercice	Prix de levée ou de base (\$/titre)	Cours des titres sous-jacents aux options à la date de l'octroi (\$/titre)	Date d'expiration de l'octroi
S. G. Wetmore	121 355	14,8	33,30	33,30	10 février 2010
R. H. Benson	65 426	8,0	33,30	33,30	10 février 2010
C. Latham	65 426	8,0	33,30	33,30	10 février 2010
G. L. Pond	65 426	8,0	33,30	33,30	10 février 2010
D. J. Oake	21 105	2,6	33,30	33,30	10 février 2010
R. E. Neal	21 105	2,6	33,30	33,30	10 février 2010
R. E. Neal	2 799	0,3	35,60	35,60	5 juin 2010

Nombre global d'options levées au cours du plus récent exercice terminé et valeur des options en fin d'exercice

Nom	Titres acquis à la levée (nbre)	Valeur réalisée globale (\$)	Options non levées Pouvant être levées/ Ne pouvant être levées (nbre)	Valeur des options non levées en jeu en fin d'exercice Pouvant être levées/ Ne pouvant être levées (\$)
S. G. Wetmore	0	0	19 587 / 219 293	226 857 / 1 124 872
R. H. Benson	44 076	758 661	65 426 / 0	3 271 / 0
C. Latham	0	0	181 594 / 113 646	3 455 061 / 604 722
G. L. Pond	0	0	64 855 / 92 775	1 229 637 / 361 820
D. J. Oake	0	0	22 003 / 32 937	268 608 / 130 382
R. E. . Neal	0	0	9 479 / 32 827	136 998 / 114 321

D'après le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto le 31 décembre 2000 qui était de 33,35 \$ par action ordinaire.

RÉGIMES DE RETRAITE

Les dirigeants désignés participent aux régimes de retraite à prestations déterminées non contributifs des sociétés qui se sont regroupées pour former Aliant. Le tableau suivant présente les prestations de retraite annuelles estimatives payables aux dirigeants désignés au moment du passage à la retraite selon les niveaux de rémunération et les années de service décomptées précisés :

Tableau de régime de retraite (en dollars)

Rémunération	Années de service décomptées			
	10	20	30	40
200 000	38 120	76 240	114 360	150 000
300 000	58 120	116 240	174 360	225 000
400 000	78 120	156 240	234 360	300 000
500 000	98 120	196 240	294 360	375 000
600 000	118 120	236 240	354 360	450 000
700 000	138 120	276 240	414 360	525 000
800 000	158 120	316 240	474 360	600 000
900 000	178 120	356 240	534 360	675 000

Stephen Wetmore

À la retraite, M. Wetmore aura droit à une rente annuelle, payable mensuellement, correspondant à 4 % des gains moyens finals par année de service, à compter de février 1998, cette rente n'étant payable au plus tôt qu'à l'âge de 55 ans. La rente maximale payable correspondra à 60 % à l'âge de 60 ans. Après 60 ans, la rente maximale payable sera de 70 %. Les prestations de pension seront acquises à tous les trois ans, la rente étant entièrement acquise à l'âge de 60 ans. Les gains ouvrant droit à pension correspondront au total du salaire de base et de la rémunération au rendement à court terme. Les gains moyens finals seront calculés en fonction des gains des 12 mois au cours desquels ils ont été les plus élevés si le calcul a lieu en 2001, des 24 mois au cours desquels ils ont été les plus élevés si le calcul a lieu en 2002 et des 36 mois où ils ont été les plus élevés après 2002. Le régime de retraite prévoit qu'au décès du dirigeant, son conjoint survivant recevra une rente égale à deux tiers de la rente à laquelle il aurait eu droit.

David Oake

M. Oake participe au régime de retraite de même qu'au régime de retraite complémentaire des dirigeants de NewTel Communications. Collectivement, les régimes prévoient une rente annuelle de 1,5 % multipliée par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés (jusqu'à concurrence de 70 % de ces gains). Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire, les primes et les autres avantages que reçoit le dirigeant désigné. À l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Au 31 décembre 2000, M. Oake comptait 23,7 années de service décomptées.

Les régimes prévoient une prestation de survivant correspondant à 66,67 % de la prestation de retraite du dirigeant désigné. À la retraite, M. Oake touchera un paiement forfaitaire correspondant à une année de rémunération au comptant aux termes du régime complémentaire.

Colin Latham

M. Latham participe au régime de retraite de même qu'au régime de retraite complémentaire des dirigeants de Maritime Tel. Collectivement, les régimes prévoient une rente annuelle de 2 % pour chaque année de service décomptée multipliée par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés (jusqu'à concurrence de 75 % de

ces gains). Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire, les primes et les autres avantages que reçoit le dirigeant désigné. Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. En date du 31 décembre 2000, M. Latham comptait 32,5 années de service décomptées.

Les prestations de pension décrites ci-dessus incluent les prestations devant être versées par suite de la participation de M. Latham à la partie du régime de retraite de Maritime Tel qui prévoit des cotisations déterminées, régime auquel M. Latham est tenu de cotiser 2 % des gains ouvrant droit à pension.

Les régimes prévoient une prestation au conjoint survivant correspondant à 66,67 % de la prestation de pension du dirigeant désigné. Au moment de la retraite, M. Latham recevra 12 mois de congé de retraite avec rémunération.

Gerald Pond et Robert Neal

MM. Pond et Neal participent au régime de retraite de NBTel, tel que complété par une entente contractuelle. La rente annuelle est de 2 % pour chaque année de service décomptée en qualité de dirigeant multipliée par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés. Les gains ouvrant droit à pension incluent le salaire et la rémunération au rendement à court terme. La rente annuelle est de 1,4 % pour chaque année de service décomptée avant de devenir un dirigeant multipliée par la moyenne des gains ouvrant droit à pension pour les 36 mois consécutifs au cours desquels ils ont été les plus élevés. Lorsque le dirigeant atteint l'âge de 65 ans, les prestations de retraite sont réduites afin de tenir compte des paiements versés aux termes du Régime de pensions du Canada. Au 31 décembre 2000, M. Pond comptait 34,7 années de service décomptées, y compris 11,9 années en tant que dirigeant et M. Neal comptait 21,1 années de service décomptées, y compris 2,2 années en tant que dirigeant.

Le régime prévoit une prestation au conjoint survivant correspondant à 60 % de la prestation de retraite du dirigeant désigné. Au moment de la retraite, MM. Pond et Neal recevront 12 mois de congé de retraite avec rémunération.

ENGAGEMENT À RESPECTER DES NORMES ÉLEVÉES EN MATIÈRE DE RÉGIE D'ENTREPRISE

La Bourse de Toronto a adopté des règles aux termes desquelles les sociétés constituées au Canada et inscrites à la cote de la Bourse de Toronto doivent divulguer leurs pratiques en matière de régie d'entreprise dans leurs documents relatifs à l'assemblée annuelle. La Bourse de Toronto a établi 14 lignes directrices (les « lignes directrices de la Bourse de Toronto ») à l'égard de questions comme la composition et l'indépendance du conseil d'administration, ses fonctions, l'efficacité et la contribution des administrateurs, la création de divers comités et la délégation de pouvoirs à ceux-ci, et d'autres questions se rapportant à une saine régie d'entreprise.

Le conseil d'administration et la direction d'Aliant ont pris l'engagement de respecter des normes élevées en matière de régie d'entreprise à la lumière du rapport du comité de régie d'entreprise de la Bourse de Toronto. Le conseil d'administration est d'avis que la société respecte en substance les lignes directrices énoncées dans le rapport. Le texte qui suit résume les pratiques de régie d'entreprise de la société.

Composition du conseil

Le conseil d'administration se compose actuellement de 13 administrateurs. À l'assemblée annuelle d'avril 2001, les actionnaires seront appelés à élire 16 administrateurs. Les lignes directrices de la Bourse de Toronto recommandent que le conseil d'administration devrait être composé en majorité d'administrateurs « non reliés ». Au sens des lignes directrices, on entend par administrateur non relié, une personne qui est indépendante de la direction et qui n'a aucun intérêt ni aucune relation, y compris une relation d'affaires, à l'exclusion d'intérêts ou de relations découlant simplement de la détention d'actions, qui soit susceptible de nuire d'une façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la société, ou qui soit raisonnablement susceptible d'être perçu comme ayant cet effet. Les administrateurs ont analysé cette définition et la relation de chaque administrateur au sein de la société, et ont conclu que dix des 13 administrateurs actuels sont considérés comme des administrateurs non reliés au sens de la définition. M. Wetmore a été nommé président et chef de la direction de la société le 22 avril 1999 et, en cette qualité, est un administrateur relié. MM. Reynolds et Sheridan sont les candidats de BCE au conseil d'administration. M. Celeste agit en qualité de président du conseil non membre de la direction. En tant que président du conseil, il est membre de la direction de la société. Il ne participe toutefois pas à la gestion courante et n'est par conséquent pas en situation de conflit d'intérêts.

La Bourse de Toronto définit également « actionnaire important » comme un actionnaire pouvant exercer la majorité des droits de vote en vue de l'élection du conseil d'administration. Également aux termes des lignes directrices, le conseil devrait comprendre un certain nombre d'administrateurs qui n'ont pas d'intérêt dans la société ou un actionnaire important, ni de relation avec la société ou un actionnaire important, de manière à protéger équitablement le placement des autres actionnaires dans la société. BCE a le contrôle effectif de 53 % des actions ordinaires en circulation de la société, et exerce un contrôle sur la majorité des voix pouvant être exprimées pour l'élection des administrateurs. Toutefois, le placement des actionnaires minoritaires est équitablement représenté par les administrateurs non reliés qui représentent un large éventail de secteurs d'activités et une diversité géographique raisonnable par rapport aux actionnaires.

Mandat du conseil

Le conseil d'administration supervise la gestion de l'entreprise et des affaires de la société. Le conseil d'administration est notamment responsable :

- de l'adoption et de l'application d'un processus de planification stratégique pour la société;

- de la mise en place de systèmes appropriés permettant l'identification des principaux risques associés à l'entreprise et la gestion de ces risques;
- de la planification de la relève, y compris la désignation, la formation et la supervision des hauts dirigeants;
- de la politique de communication de la société; et
- de l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la société.

En 2000, le conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises. La fréquence des réunions de même que la nature des points qui y sont discutés varient suivant l'état des affaires de la société et les occasions qui se présentent.

Le conseil d'administration a établi un comité de régie d'entreprise, un comité de vérification, un comité des ressources humaines et de la rémunération, un comité d'investissement et un comité du régime de retraite à prestations déterminées, et est en voie de créer un comité du régime de retraite à cotisations déterminées. Ces comités, leur mandat et leurs activités sont plus amplement décrits ci-après.

Comité de régie d'entreprise

Le comité est chargé d'élaborer et de mettre à jour à chaque année un plan à long terme pour la composition du conseil à la lumière des points forts, des compétences et de l'expérience actuels de chaque administrateur et de l'orientation stratégique de la société. Il examine l'efficacité du conseil d'administration, sa taille et sa composition, ses comités et le rendement des administrateurs. Le comité est aussi chargé de trouver des candidats potentiels aux postes d'administrateurs, de passer en revue à chaque année la rémunération et les avantages versés à chaque administrateur et d'approuver le programme de préparation et de formation approprié à l'intention des nouveaux administrateurs.

Le comité de régie d'entreprise se compose de cinq administrateurs externes, dont quatre sont des administrateurs non reliés. Le comité s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2000.

Comité de vérification

Le comité de vérification examine les états financiers annuels et intermédiaires de la société et d'autres documents exigés par les diverses autorités de réglementation, et les recommande au conseil d'administration aux fins d'approbation. Le comité examine aussi la portée et la nature des programmes de vérification interne et externe de la société, ainsi que la nature des contrôles internes des principaux systèmes de comptabilité et d'information financière. Le comité de vérification passe en revue le mandat des vérificateurs externes et en recommande la nomination.

Le comité de vérification, qui s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2000, se compose de cinq administrateurs externes, dont quatre sont des administrateurs non reliés.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de passer en revue à chaque année le rendement du chef de la direction et, avec le concours de ce dernier, le rendement des autres membres de la haute direction. Le comité examine et recommande au conseil la rémunération annuelle, les objectifs des régimes de rémunération au rendement à court terme et à long terme et la planification de la relève des membres de la haute direction. Le comité est aussi chargé d'examiner régulièrement la structure organisationnelle et les ressources de gestion pour s'assurer qu'elles conviennent à la gestion de l'entreprise.

Le comité se compose de cinq administrateurs externes, dont quatre sont des administrateurs non reliés. Le comité s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2000.

Comité d'investissement

Le comité conseille et assiste la direction dans l'élaboration de propositions d'investissement. Il est aussi chargé d'examiner et d'analyser des possibilités d'investissement et de conseiller et d'orienter le conseil quant aux modalités et conditions définitives d'un investissement. Le comité passe aussi en revue les investissements existants pour s'assurer de l'instauration et de l'efficacité de plans et de stratégies d'affaires appropriés.

Le comité se compose de cinq administrateurs externes, dont quatre sont des administrateurs non reliés. Le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2000.

Comités d'investissement du fonds de retraite

Aliant a un comité d'investissement du régime de retraite à prestations déterminées (le « comité PD ») et a récemment créé un comité d'investissement du régime de retraite à cotisations déterminées (le « comité CD »). Le comité PD établit et surveille les politiques et objectifs des régimes de retraite à prestations déterminées. Il administre le placement de fonds conformément aux conventions de fiducie des régimes de retraite à prestations déterminées du groupe de sociétés d'Aliant. Le comité CD aidera Aliant à s'acquitter de ses responsabilités relatives aux dispositions des régimes de retraite à cotisations déterminées du groupe de sociétés d'Aliant. Le comité PD évalue et choisit les gestionnaires de placements et surveille leur rendement. Le comité CD est aussi responsable de ces fonctions et, en outre, de l'évaluation des choix de placement offerts aux employés, et de participer à l'établissement de programmes éducatifs de la société pour les participants au régime.

Le comité PD se compose de deux administrateurs externes non reliés et de deux représentants de la direction. Le comité s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2000. Le comité CD se compose de deux administrateurs externes non reliés, de deux

représentants de la direction et de trois représentants des employés qui sont des participants aux régimes de retraite à cotisations déterminées. Le comité CD tiendra sa première réunion en mars 2001.

Autres questions de régie d'entreprise

Le comité de régie d'entreprise et le conseil d'administration sont d'avis qu'ils continueront de s'acquitter de leurs fonctions indépendamment de la direction. Comme le recommande la Bourse de Toronto, le conseil d'administration a nommé une autre personne que le chef de la direction au poste de président du conseil. Les administrateurs ont accès aux membres de la haute direction et peuvent les rencontrer, au besoin sans la présence de membres de la direction ou d'administrateurs internes, aux fins de discuter de questions pertinentes. De plus, un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la société, avec l'autorisation du comité de régie d'entreprise.

Les administrateurs considèrent que la formation et l'encadrement des nouveaux administrateurs sont des éléments essentiels d'une bonne régie d'entreprise.

La société a mis sur pied un service de relations avec les actionnaires, dont l'administration relève de Compagnie Trust CIBC Mellon, chargé de recevoir les demandes des actionnaires ou des épargnants et d'y répondre. Le conseil d'administration et les membres de la haute direction invitent les actionnaires à soumettre leurs questions ou demandes, qui seront examinées rapidement.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs qui ne sont pas à l'emploi d'Aliant reçoivent des honoraires annuels et des jetons de présence. Les honoraires annuels s'élèvent à 25 000 \$ pour chaque administrateur, dont un minimum de 13 000 \$ est reporté en vertu du régime d'unités d'actions d'Aliant pour les administrateurs qui ne sont pas des employés (le « régime »). Les jetons de présence pour les réunions du conseil et des comités s'élèvent à 1 000 \$. Le président de tout comité reçoit des honoraires supplémentaires de 2 000 \$. Le président du conseil reçoit des honoraires annuels de 100 000 \$, dont un minimum de 34 200 \$ est reporté aux termes du régime et converti en des unités d'actions.

Le régime a pour but de permettre à la société d'être mieux en mesure d'attirer et de conserver des personnes de qualité pour servir en tant que membres du conseil et d'assurer un meilleur accord entre les intérêts des membres du conseil qui ne sont pas des employés et les actionnaires de la société. Les administrateurs externes peuvent choisir de reporter, aux termes du régime, toute partie de leurs honoraires en tant qu'administrateurs en excédant des montants reportés minimums de 13 000 \$ et de 34 200 \$ applicables aux administrateurs et au président du conseil, respectivement. Les honoraires ainsi reportés sont convertis en des unités d'actions au cours du marché le dernier jour de chaque trimestre. Des dividendes sur les unités d'actions sont portés au crédit du compte de chaque administrateur sous forme d'unités d'actions supplémentaires. Lorsqu'ils cessent d'être membres du conseil, les administrateurs reçoivent la valeur en espèces du nombre d'unités d'actions alors inscrites dans le compte de l'administrateur.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

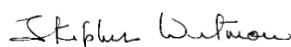
Les administrateurs et dirigeants d'Aliant et de ses filiales ont joui d'une assurance responsabilité collective dont le montant de garantie était de 280 millions de dollars (US) souscrite par l'entremise du programme d'assurance collective de Entreprises Bell Canada (« BCE ») afin de protéger tous les administrateurs et dirigeants de BCE et de filiales contre toute responsabilité engagée par ceux-ci en leur qualité d'administrateurs et dirigeants.

Les sous-limites de garantie précisées sont de 31 millions de dollars (US) pour les réclamations liées à la responsabilité en matière de pollution et de 280 millions de dollars (US) pour les réclamations reliées aux opérations sur titres. En 2000, le montant des primes versées par le groupe d'Aliant pour que soient couverts ces administrateurs et dirigeants s'est élevé à 39 000 \$ (US). Lorsque la société n'est pas autorisée en vertu de la loi à rembourser l'assuré, il n'y a pas de franchise. Lorsque la société est autorisée à rembourser l'assuré, la franchise s'élève à 1 million de dollars (US) pour la société.

INITIÉS INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Sauf tel qu'il est dévoilé dans le rapport annuel 2000 ci-joint (qui comprend les états financiers consolidés vérifiés de la société pour l'exercice 2000) et la notice annuelle de la société datée du 9 février 2001, pour autant que sache la société, aucun des administrateurs, dirigeants, candidats à l'élection aux postes d'administrateurs ou autres initiés de la société ni aucune des personnes avec lesquelles ils ont des liens ou qui leur sont autrement reliés ne sont intéressés dans des opérations importantes réalisées depuis le début du dernier exercice terminé de la société et qui a eu des répercussions importantes ou qui est susceptible d'avoir des répercussions importantes sur la société.

Nous les soussignés, président et chef de la direction, ainsi que vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la société, attestons par les présentes que le contenu de la présente circulaire d'information de même que son envoi à chaque actionnaire ayant droit de recevoir avis de convocation à l'assemblée, à chaque administrateur, aux vérificateurs de la société et aux organismes gouvernementaux concernés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société.



Stephen G. Wetmore,
Président et chef de la direction



Barrie H. Black,
Vice-président, chef du contentieux et secrétaire

Le 5 mars 2001

Aliant Inc.
1.877.248.3113
relations.actionnaires@aliant.ca
www.aliant.ca

